

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu le 5 novembre dernier votre rapport définitif portant sur la vérification des comptes et l'examen de la gestion de la SEM Volcans pour la période 1999 à 2007.

Vous trouverez ci-dessous, comme vous m'en avez laissé la possibilité, ma réponse.

1. La Chambre considère, page 12, [...que l'abandon, en 2002, par la Collectivité d'une partie de la part fixe de la redevance (300 000 €) est une aide économique irrégulière constitutive d'une aide d'Etat qui aurait dû à ce titre être notifiée à la Commission européenne en application de la réglementation issue du paquet « Monti-Kroes »...].

Toute correspondance
doit être adressée
de façon impersonnelle à :

Monsieur le Président
du Conseil régional :

13 - 15, avenue de Fontmaure
B.P. 60
63402 Chamalières Cedex
France
Tél. : 04 73 31 85 85
<http://www.auvergne.eu>

Je vous indique que le Contrat de Délégation de Service Public a été conclu avec la SEM Volcans, à l'issue d'une procédure qui a permis de sélectionner le candidat suite à une mise en concurrence. Les paramètres de calcul de la compensation financière étaient définis dans l'annexe 2 de la convention de Délégation de Service Public. En tout état de cause, les textes du paquet « Monti-Kroes » prévoient expressément que ne devront être notifiées à la Commission que les aides dont les montants sont supérieurs à 30 millions d'euros et concernant des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros par an au cours des deux exercices précédents.

2. La Chambre estime, page 37, [...que si elle ne conclut pas à l'absence d'effets induits, il n'est pas démontré que Vulcania a modifié structurellement et sur la durée les comportements touristiques, ni même que le parc à thème s'est traduit par des retombées positives pour l'Auvergne une fois défalqués les financements publics...].

Je vous précise dans un premier temps que la SEM Volcans adresse chaque année dans son rapport annuel un bilan du nombre de visiteurs en provenance d'Auvergne et ceux provenant hors d'Auvergne. Suivant les données issues de la billetterie du Parc, 85 % des visiteurs du Parc étaient extérieurs à l'Auvergne. Sur cette même année, une enquête réalisée par la Société KEOLIA a permis de préciser que 52 % de ces visiteurs ont décidé de venir dans notre région avec comme motivation première la visite de Vulcania.

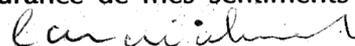
.../...

Dans un second temps, une note réalisée en novembre 2009 par la Société Contours sur les retombées économiques de Vulcania a permis de mesurer ces retombées. Cette étude réalisée sur la période 2007 à 2009 concernant l'impact externe de Vulcania, indique qu'en 2009, 145 109 touristes sont venus en Auvergne grâce à Vulcania avec un coût de 26,72 € par visiteur (soit un total de 3 877 327 €). Sur la base d'une dépense moyenne de 256 € par touriste, le chiffre d'affaires régional induit serait de 37 147 904 € en 2009.

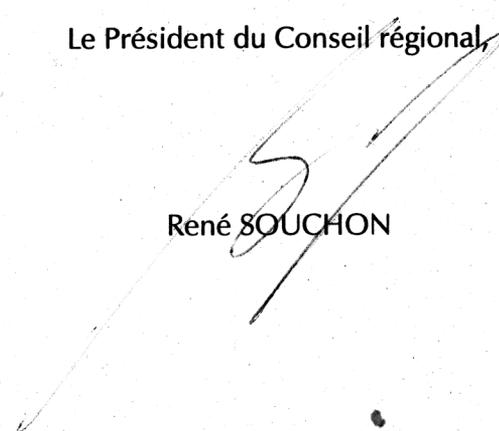
Pour comparaison en 2007, ce sont 83 916 touristes qui ont été attirés par Vulcania avec un coût de 54,41 € par visiteur (soit un total de 4 566 254 €). Sur la base d'une dépense moyenne de 241 € par touriste, le chiffre d'affaires régional induit était de 20 223 756 € en 2007.

Vous trouverez ci-jointes les deux études citées précédemment, gravées sur un cédérom, conformément à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président du Conseil régional,



René SOUCHON

Monsieur Pierre-Alain BAUDET
Président de la Chambre Régionale
des Comptes d'Auvergne
20 rue Barrière de Jaude
63057 CLERMONT FERRAND CEDEX